



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 122461

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur « un fichier sans existence légale » souligné par l'Institut national de la consommation (INC) dans sa publication « 60 Millions de consommateurs », n°s 414 et 415, avril-mai 2007. Le médiateur de la République a, d'ailleurs, proposé de se pencher sérieusement sur le fichier des retraits de cartes bancaires et notamment sur l'inscription incompressible de deux ans des personnes, disposition qui méconnaît le droit de rectification et d'effacement. Le médiateur déplore l'opacité qui entoure ce fichier privé et dénonce des inscriptions abusives. Confirmant que ce fichier n'a pas d'existence légale, il propose de faire inscrire, dans le code monétaire et financier, la faculté de régularisation pour les titulaires de carte bancaire. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ces constat et proposition.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122461

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3896